

## Appel de Candidature

**Le Gouverneur 2021-2022, Francis POSTIFFERI, lance un appel à candidature aux fonctions de :**

- Gouverneur 2023-2024
- Premier Vice-Gouverneur 2023-2024
- Second Vice-Gouverneur 2023-2024

Qui seront soumis à élection lors de l'Assemblée Générale d'automne le **22 octobre 2022**

**Les candidatures aux fonctions de Gouverneur, de premier Vice-Gouverneur et de second Vice-Gouverneur, doivent être envoyées au Gouverneur en exercice le 23 août 2022 à minuit, au plus tard, par lettre du club ou des clubs présentant le candidat et adressée en recommandé avec accusé de réception.**

La lettre de candidature sera accompagnée du curriculum vitae et de la profession de foi du candidat. La profession de foi est le seul document que le candidat est autorisé à produire avant l'élection auprès des clubs.

*« Extrait du Règlement Intérieur du District en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2022*

### ***NB1-Conditions à remplir par les candidats***

***Étant entendu qu'aucun Gouverneur ni Vice-Gouverneur ne peut se succéder à lui-même, sauf décision du Conseil d'administration international, tout membre qualifié d'un club du district qui envisage de présenter sa candidature au poste de Gouverneur, de 1<sup>er</sup> Vice- Gouverneur ou de second Vice-Gouverneur de district doit :***

- 1. Être membre actif en règle d'un club Lions ayant reçu sa charte et en règle dans son district.*
- 2. Avoir obtenu le soutien de son club Lions ou à défaut de la majorité des Lions clubs de son district.*
- 3. Fournir obligatoirement la preuve qu'il remplit toutes les conditions requises par les textes internationaux en vigueur.*
- 4. Produire la lettre de soutien de son club, signée par le président ou le cas échéant, la lettre de soutien signée par la majorité des clubs du district.*

### ***NB2-Publication de l'appel à candidature***

***Au plus tard le 1<sup>er</sup> juin, l'appel de candidature est adressé à chaque président de club par courrier postal ou électronique ou par voie de presse.***

### ***NB3-Dossier de candidature***

***Soixante (60) jours au moins avant la date du congrès au cours duquel les candidats seront élus par l'Assemblée Générale Ordinaire, les candidatures aux postes de Gouverneur, de premier Vice-Gouverneur et de second Vice-Gouverneur doivent être adressées par envoi recommandé avec accusé de réception au Gouverneur en exercice par le président du club ou des clubs candidats (ou par la majorité des clubs du district des candidats)***

***Ce dossier devra comprendre :***

1. Une lettre de candidature
2. Un curriculum vitae
3. La profession de foi du candidat (seul document que le candidat est autorisé à produire avant l'élection, auprès des clubs)

#### **NB4-Information des clubs**

**Trente (30) jours** au moins avant la date de l'élection les clubs sont informés des candidatures par le Gouverneur en exercice. Tout retrait de candidature sera notifié aux clubs par le Gouverneur.

Les différents cas où le premier Vice-Gouverneur ne se présenterait pas à l'élection de Gouverneur de district ou le second Vice-gouverneur à l'élection de premier Vice-Gouverneur ou de vacance, il sera fait application des textes internationaux en vigueur.

#### **NB5-Campagne électorale**

- Seule une profession de foi sera publiée sur une page du journal, d'une infolettre ou un courriel du district
- Les candidats à l'élection au poste de second Vice-Gouverneur se présentent ensemble lors des comités consultatifs du Gouverneur et à la demande éventuelle des clubs précédent l'élection, selon des modalités d'intervention fixées par un protocole conjointement signé. »

Le Gouverneur 2021-2022

**Francis POSTIFFERI**

